



Situation financière de la Ville de Paris

La situation financière de la Ville de Paris s'est améliorée de 2014 à 2019. Cependant, l'insuffisance de son niveau d'épargne, la perte de marges de manœuvre financières et l'impact durable de la crise sanitaire de 2020 devraient la conduire à réexaminer le niveau de ses charges de gestion et la soutenabilité de sa politique d'investissement.

La faible progression des recettes de fonctionnement

De 2014 à 2019, avant la crise sanitaire, celles-ci n'ont augmenté que de 2,4 % malgré le grand dynamisme des taxes foncières et d'habitation et des droits de mutation. En effet, la Ville de Paris a connu un triple « choc en recettes » : baisse importante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, doublement de ses contributions aux différents dispositifs de péréquation financière entre collectivités, remplacement par une compensation fixe du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) transférée à la Métropole du Grand Paris (MGP) et à la région Île-de-France. Au total, le manque à gagner annuel s'élevait à près de 1,2 Md€ en 2020 par rapport au début de la période sous revue.

Des marges de manœuvre désormais réduites

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact sensible sur les finances de la Ville de Paris en raison des dépenses exceptionnelles engagées pour venir en soutien de la population et des importantes pertes de recettes liées au recul de nombreuses activités. Il en est résulté un coût net (estimé par la Ville à 710 M€) qui est entièrement à l'origine du déficit de l'épargne brute en 2020 et de l'accroissement de la dette (5,88 Md€ à la fin 2019 à 6,62 Md€ à la fin 2020).

Certains des effets de la crise sanitaire sur les finances de la Ville ne vont pas s'estomper rapidement. En outre, en raison de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert à venir de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la métropole du Grand Paris, les marges de manœuvre de la Ville en recettes ne résident véritablement plus, à taux d'imposition inchangés, que dans ses produits d'exploitation. D'ailleurs, ceux-ci ont fortement augmenté depuis la réforme du stationnement payant.

Des efforts de gestion mais une épargne encore faible

La Ville de Paris a maîtrisé l'évolution de ses charges de fonctionnement (+ 3,2 % de 2014 à 2019) mais celles-ci demeurent élevées surtout à cause des dépenses de personnel. Dans ces conditions, le redressement de l'épargne brute en 2019 ne saurait masquer sa faiblesse structurelle puisqu'elle ne représentait en 2020 que 7,7 % des produits de gestion.

Une politique d'investissement ambitieuse au regard des capacités financières de la collectivité

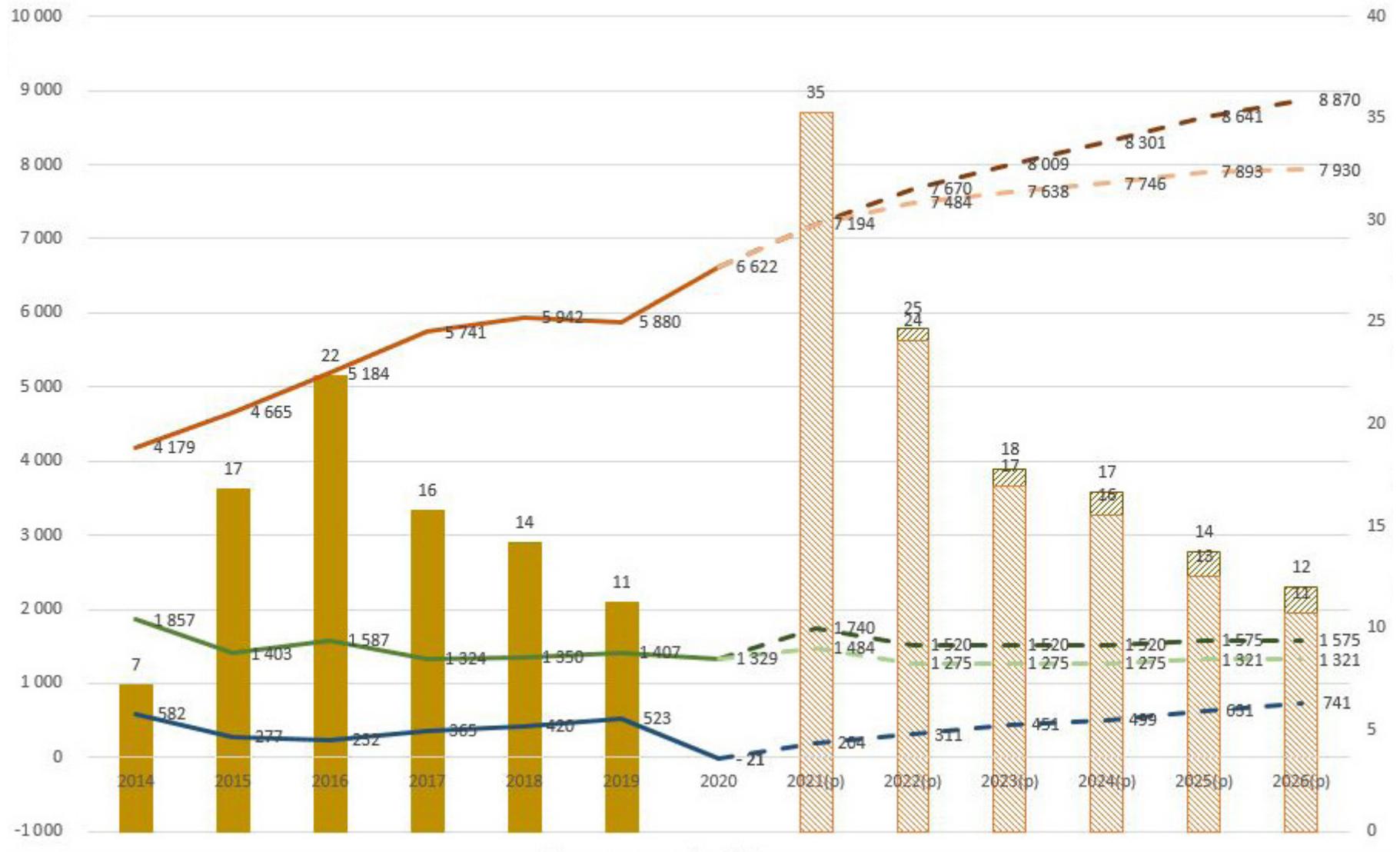
De 2015 à 2019, l'épargne nette des annuités d'emprunts n'a représenté qu'une faible part (12 %) du total des dépenses d'investissement (6,99 Md€). En tenant compte des recettes d'investissement, dont d'importantes cessions d'actifs (17 %), les ressources propres ont atteint seulement 47 % de ses dépenses d'investissement. C'est cette faiblesse de l'autofinancement de la Ville de Paris qui explique la forte croissance de son endettement jusqu'à la veille de la crise sanitaire (+ 40 % de 2014 à 2019). La capacité de désendettement (11,3 ans en 2019) s'est améliorée grâce au redressement de l'épargne mais elle restait préoccupante, à la veille de la crise sanitaire, au regard du seuil d'alerte de 12 ans comme de la comparaison avec les autres grandes villes.

L'analyse prospective réalisée par la chambre retient deux scénarios selon que les investissements seront conformes aux prévisions de la Ville en début de mandat (9,45 Md€ de 2020 à 2026) ou à ses capacités de réalisation antérieures (7,95 Md€). La dette de la Ville de Paris atteindrait 7,9 Md€ (scénario 2) ou

8,9 Md€ (scénario 1) en 2026, contre 6,62 Md€ à la fin 2020. La capacité de désendettement serait de onze ou douze ans, seuil retenu par la loi et les agences de notation pour l'appréciation de la soutenabilité financière des collectivités territoriales.

Par conséquent, la soutenabilité des investissements prévus par la Ville de Paris durant le mandat en cours passe par de nouveaux efforts de maîtrise de ses dépenses de gestion, indispensables pour assurer un niveau suffisant d'épargne brute.

Trajectoires financières prévisionnelles selon les deux scénarios de la prospective



Source : prospective CRC

- Capacité de désendettement 2014-2020 (en années)
- Capacité de désendettement scénario 1 (en années)
- Capacité de désendettement scénario 2 (en années)

- Épargne brute (en M€)
- Dépenses d'investissement (hors remb. dette) (en M€)
- Encours de la dette (en M€)